



NOTRE RÔLE DE MÉNAGÈRES ET CELUI DE NOS GRANDS-MÈRES : 40 ANS DE LUTTES FÉMINISTES

Joëlle TETART¹

Militante féministe

La thématique du travail ménager qui est réalisé gratuitement au sein des familles a fait couler beaucoup d'encre dans les publications féministes et ce, depuis les années 1970. Dans la question, « 40 ans de féminisme, pour quoi faire ? », s'impose la sous-question « 40 ans de lutte pour un réel partage du travail ménager, pour quoi faire ? ». Nous tenterons d'y répondre dans cet article, tout en démontrant pourquoi et comment cet enjeu est encore d'actualité, et quelles stratégies collectives les mouvements féministes ont mis en place pour revendiquer plus d'égalité dans les foyers.

Peut-être qu'en lisant le titre de cet article, vous pensez qu'il est peu intéressant de parler de casseroles et de balais comme un enjeu féministe et encore moins, en 2022. Puisque la croyance populaire est que notre situation, par rapport à celle de nos grands-mères, a évolué drastiquement, qu'on connaît toutes et tous un couple² où le conjoint fait plus que la conjointe... En effet, comme le souligne Hedwige Peemans-Poullet « en ce qui concerne le partage des responsabilités familiales, chacun préfère croire que les choses sont en train de s'arranger. » (PEEMANS-POULLET, 1984). D'autres diront que les générations de jeunes couples font mieux mais l'historienne indique qu'en réalité ce « comportement (...) est abandonné après quelques années de vie commune et l'arrivée des enfants ». Est-ce réellement le cas ? Comment la situation a-t-elle évolué et surtout, qu'est-ce que les mouvements féministes revendiquent sur ce sujet depuis les années 1970 ?

Cet article reviendra sur le cœur du problème du travail ménager et familial gratuit, puis dans une deuxième partie, analysera l'évolution de la situation au sein des foyers hétérosexuels belges, français

et hollandais depuis les années 1987. Dans une troisième partie, nous ferons une brève cartographie des stratégies collectives que les mouvements féministes ont mis en place pour revendiquer plus d'égalité au sein du foyer.

1) UN TRAVAIL AU PROFIT D'AUTRUI

Le travail domestique ou ménager gratuit, par définition, est produit pour quelqu'un d'autre et est donc considéré comme hétéronome. Ce point est crucial car il est ainsi différencié du travail d'auto-entretien qui « est le travail ménager fait pour soi-même et par soi-même, c'est-à-dire l'ensemble des activités ménagères nécessaires pour satisfaire aux besoins de tout individu (se nourrir, se vêtir, se loger...) » (...) (FILOSOF, 1992).

En effet, comme l'explique Fanny Filosof, « Le travail ménager est celui dont on se décharge ». Elle poursuit en disant qu'il peut être effectué par des services rémunérés comme c'est le cas dans les services de restaurants, les laveries, le nettoyage via les titres services, ou bien, dans les couples, par le-la conjoint-e qui prend en charge le travail d'auto-entretien de l'autre (FILOSOF, 1992). Elle poursuit en

expliquant que ce travail « procure un gain de temps à la personne qui ne l'accomplit pas ».

En complément du travail domestique, Fanny Filosof définit le travail parental ou familial comme « celui qu'il faut fournir au sein d'une famille (conjugale ou monoparentale) aux personnes incapables d'assurer leur entretien, c'est-à-dire essentiellement les enfants et dans certains cas, les personnes âgées. Le travail familial comprend aussi la charge éducative et affective des enfants. » (FILOSOF, 1992). Ce travail est aussi souvent appelé travail de soin, de care. Ici nous considérerons le travail familial exclusivement comme le travail de soin et d'éducation aux enfants.

En se basant sur ces définitions et en considérant que ce travail se fait au profit d'autrui, il est intéressant de savoir qui l'effectue, et pour qui.

2) QUI SONT LES MÉNAGÈRES ET QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Faisons un retour historique sur la répartition du travail ménager et parental depuis 1987 dans les couples hétérosexuels.

Aux Pays-Bas, en 1987, les femmes consacraient environ 4h36 par jour au travail domestique et de soin gratuit, et les hommes, 1h35 par jour (BIESHEUVEL-VERLEIJDEN, 1992).

En France, en 1987, les femmes prenaient en charge entre deux tiers et trois quarts du temps consacré à ce labeur (CHAUDEAU, 1992, cite une étude de l'INSEE de 1987).

« LA SITUATION S'AMÉLIORE », UNE FAUSSE CROYANCE

L'Iweps (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) a collecté des données en 1999, 2005 et 2013 sur l'emploi du temps des femmes et des hommes en Belgique³.

Selon cette enquête, en 1999, en Wallonie, les hommes consacraient 2h13 par jour au travail domestique et familial, et les femmes 4h02. En 2005 et en 2013, les hommes consacraient 2h12 par jour au travail domestique et familial, soit une minute de moins qu'en 1999. Pour les femmes, en 2005, elles effectuaient 3h43 de travail domestique et familial et en 2013, 3h45.

Nous avons compilé ces données dans un tableau pour qu'elles soient plus lisibles :

ANNÉE	FEMMES	HOMMES
1999	4H02	2H13
2005	3H43	2H12
2013	3H45	2H12

Compilation de l'évolution du temps de travail domestique et familial des femmes et des hommes en Wallonie, en 1999, 2005 et 2013. Source: Iweps, 2017.

Ces statistiques tendent à contredire la croyance populaire que « la situation s'améliore ». En 1999, les femmes faisaient 1h49 de travail gratuit en plus par jour, en 2005, 1h31 et en 2013, 1h33. Si cet écart tend à se réduire légèrement, ce n'est pas parce que les hommes ont augmenté leur temps de travail domestique et familial, mais parce que celui des femmes a diminué (notamment dû au développement de certains appareils ménagers et de l'externalisation d'une partie de ce travail).

Si l'on prend la totalité de ces heures, les femmes effectuent bien 63% du travail domestique et familial par jour en 2013, ce qui correspond presque aux 2/3 de ce travail (référence aux données de 1992).

L'année 2013 peut sembler loin, certes. Néanmoins, selon le communiqué de presse de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en 2020, en Belgique, 81% des femmes font quotidiennement du travail ménager contre seulement 33% des hommes⁴.

Le travail ménager et familial gratuit est effectué majoritairement par les femmes, et ce, au profit des hommes. Il représente alors pleinement un enjeu de genre. Il convient ainsi de nous demander que font les mouvements féministes pour lutter contre cette injustice qui persiste.

2) LES STRATÉGIES COLLECTIVES QUI ONT ÉTÉ MISES EN PLACE PAR LES MOUVEMENTS FÉMINISTES

Dans cette troisième partie, nous essayerons de réaliser une cartographie des différentes stratégies collectives qui ont été menées par les mouvements féministes pour conscientiser le public sur cette problématique et tenter d'obtenir plus d'égalité dans la sphère domestique.

A) REVENDIQUER UN SALAIRE AU TRAVAIL MÉNAGER

Du côté de la tradition marxiste, au début des années 1970, plusieurs féministes dont Christine Delphy, Mariarosa Dalla Costa, Silvia Federici et Selma James ont « remarquablement posé le problème de la relation entre lutte des femmes et travail ménager » (PEEMANS-POULLET, 1984).

Leur apport marxiste a été d'expliquer en quoi ce travail était une forme d'exploitation. Elles ont donc présenté la famille comme « un centre de production ». Selon elles « la marchandise produite par les femmes au sein de la famille est (...) le travailleur lui-même, l'être humain vivant. La famille est l'usine sociale où les femmes produisent la force de travail comme marchandise » (PEEMANS-POULLET, 1984).

La production de la force de travail est ainsi nommée travail reproductif ou de

reproduction, en opposition au travail productif sur lequel Karl Marx s'était centré.

De leur point de vue, pour lutter contre cette exploitation, le pouvoir des femmes réside dans leur subversion sociale⁵ de leur rôle de ménagères, et il peut s'exercer en refusant cette production ou en transformant radicalement les conditions de celle-ci.

Cette réflexion assez révolutionnaire a notamment été développée dans le mouvement du salaire au travail ménager qui est né en Italie en 1972. Ce mouvement « revendique symboliquement un salaire pour ce travail afin de montrer qu'il est impayable » (PEEMANS-POULLET, 1992). En effet, il n'a jamais été question de proposer une réforme de loi ou d'attribuer un montant précis pour la rémunération de ce travail, ni d'ailleurs de choisir qui devrait le payer. Le collectif féministe international qui a porté cette revendication dans plusieurs pays dont les Etats-Unis, l'Italie et l'Allemagne cherchait plutôt à créer un mouvement et à unir les femmes autour d'une thématique connue et vécue par toutes. La méthode de cette lutte s'est illustrée à travers des rassemblements de femmes via des conférences de sensibilisation, mais aussi à travers de nombreuses publications.

En Belgique, entre 1949 et 1957, une « allocation de la mère au foyer » était distribuée. Un des objectifs de cette mesure était de mettre les femmes sur un pied d'égalité vis-à-vis de leur conjoint, particulièrement en cas de séparation. En plus, cette revendication visait à reconnaître et valoriser leur implication dans la sphère familiale⁶. Puis, cette allocation est devenue « l'allocation socio-pédagogique ». Le positionnement des Femmes Prévoyantes Socialistes sur ce sujet a évolué. Le mouvement était d'abord favorable à cette allocation puis complètement opposé à celle-ci à partir de la fin des années 1960 car « elles avaient peur de renforcer le rôle des mères au foyer, et que les femmes soient piégées et enfermées dans ce rôle ».

De nos jours, plusieurs mouvements féministes belges dont Vie Féminine, l'Université des Femmes et les FPS (Femmes Prévoyantes Socialistes) ne sont pas favorables à cette allocation. Soizic Dubot nous rapporte que Vie Féminine

craint que celle-ci « ne fragilise davantage sur le long terme des femmes déjà économiquement fragilisées, malgré un soulagement possible sur le moment ». Elle poursuit : « De plus, elle risquerait de renforcer en les excusant les inégalités dans la prise en charge de ce travail ménager et de nous dédouaner en tant que société de le penser comme une responsabilité collective.⁷ »

Par ailleurs, Valérie Lootvoet nous explique que cette revendication est désormais portée principalement par des associations de femmes au foyer qui vivent dans des ménages où leur conjoint gagne suffisamment que pour ne pas devoir avoir un emploi rémunéré⁸.

B) EXERCER SON POUVOIR DE SUBVERSION SOCIALE À TRAVERS LA GRÈVE

De plus en plus de mouvements féministes s'organisent lors du 8 mars, journée de lutte pour les droits des femmes. Nous y retrouvons ici le pouvoir de subversion sociale des femmes. Cela rejoint le dicton de la grève « *quand les femmes s'arrêtent, tout s'arrête* ». La grève est une stratégie de lutte féministe à l'échelle internationale, notamment lors du 8 mars. En effet, c'est une idée qui converge dans plus de 50 pays, dont le Brésil, l'Espagne, la Suisse, l'Irlande, l'Italie, la Belgique... etc. (FEDERICI, 2020).

La première grève féministe a eu lieu en Islande en 1975. A ce moment là, le pays s'est arrêté, les femmes se sont organisées entre elles et leurs conjoints ont dû effectuer le travail de reproduction qui était d'habitude réservé aux femmes (FEDERICI, 2020).

Pour Silvia Federici, la définition de la grève va plus loin qu'une journée d'action, il s'agit d'un « processus organisationnel pour construire des liens et des alliances afin de développer des nouvelles formes de lutte » (FEDERICI, 2020). Lorsque les femmes font la grève du travail domestique et familial dans leur foyer, il est intéressant qu'elles profitent de ce temps libre pour entrer en contact avec d'autres femmes pour s'organiser collectivement. On retrouve ici la même stratégie collective de « faire mouvement » que dans le mouvement initial du salaire contre le travail ménager.

Vie Féminine et les FPS sont favorables à la position de la grève féministe et encouragent la grève du travail domestique.

En Belgique, de nos jours, la grève nationale lors du 8 mars est organisée et fédérée par le Collectif 8 mars, qui est actif dans plusieurs villes. Alice, membre du collectif, nous explique que « la grève rassemble, on y trouve des femmes de différentes classes sociales, notamment des ménagères qui n'ont pas l'occasion de participer à des actions féministes. Pour certaines femmes, c'est l'action de l'année et c'est un premier pas dans l'engagement féministe ».⁹

Ces deux stratégies sont intéressantes car elles ont été portées (et le sont toujours) à une échelle internationale. Ceci dit, nous réalisons que le contexte des pays varie très fortement de l'un à l'autre, même entre pays voisins. Nous pensons notamment aux « mères corbeaux » en Allemagne ou aux femmes néerlandaises qui occupent en majorité un emploi à temps partiel. Ce travail comparatif mériterait de plus amples recherches. Nous faisons alors le choix de nous centrer sur les revendications féministes à l'échelle de la Belgique.

C) LE TRAVAIL DES MOUVEMENTS FÉMINISTES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN BELGIQUE

Nous vivons actuellement dans un paradoxe, d'un côté, les femmes ont été autorisées à participer (bien que de manière inégale et toujours stéréotypée) à la sphère publique et notamment au marché du travail. De l'autre côté, cette inégalité d'implication dans la sphère privée n'évolue pas ou très peu. Parallèlement à ça, très peu de solutions structurelles et cohérentes ont été proposées pour s'emparer de la question collectivement. La société continue de poser le problème à l'envers. En effet, la phrase communément admise et entendue est « *aujourd'hui, le fait d'avoir des enfants est un frein pour les opportunités professionnelles des femmes et pour leur carrière* ». Mais en réalité, le cœur de la problématique ne réside pas dans le fait d'avoir des enfants, mais dans la désresponsabilisation des hommes face au travail familial¹⁰. Nous tenterons alors de voir quelles politiques publiques peuvent favoriser leur implication.

a) Demander du temps

Lorsque l'on parle de travail domestique, en réalité, c'est de temps que nous parlons. Ainsi, plusieurs mouvements féministes ont proposé des politiques d'aménagement du temps.

Le crédit de temps libre

Historiquement, l'Université des Femmes a travaillé sur une proposition : le « crédit de temps libre ». Cette formule « permettrait à chaque travailleur de disposer d'une certaine quantité de temps libre au moment de son choix et pour des occupations socialement reconnues : éducation des enfants, engagements sociaux et politiques, formation, sports, voyages » (PEEMANS-POULLET, 1983). Il serait octroyé à chaque travailleur-euse au début de sa carrière et devrait obligatoirement être utilisé avant la fin de celle-ci. Sinon, il serait considéré comme une anticipation de la retraite.

Quant aux modalités pratiques, la quantité même du crédit de temps serait égale pour tous-tes les travailleur-euses mais elle pourrait être utilisée différemment : soit tout d'un coup, soit au fur et à mesure, et ce, durant toute la durée de sa carrière professionnelle. Le-la travailleur-euse serait rémunéré-e par la sécurité sociale, avec un éventuel plafond du montant de son salaire. Cette mesure de crédit de temps libre remplacerait toutes les autres politiques d'aménagement du temps de travail qui existent en Belgique. Son côté obligatoire pour les hommes et les femmes permettrait de les mettre sur un pied d'égalité vis-à-vis de leur employeur. Les conditions de mise en pratique de ce crédit de temps libre seraient négociées et actées dans des conventions d'entreprises. Celles-ci s'engageraient à employer des personnes au chômage pour remplacer les travailleur-euses qui seront en crédit de temps.

Cette solution pourrait d'ailleurs être appliquée dans la majorité des pays européens qui disposent d'un système de sécurité sociale fonctionnel.

Le parti pris de l'association est de considérer que pour lutter contre les inégalités hommes femmes, les solutions collectives et obligatoires sont les plus favorables (PEEMANS-POULLET, 1983).

Les systèmes d'aménagement du temps qui existent aujourd'hui¹¹

Nous ferons brièvement le tour des systèmes existants ainsi que de leur répartition hommes- femmes, afin de savoir s'ils ont réellement un impact sur l'implication des hommes dans le travail domestique et familial.

Le crédit-temps de nos jours

Actuellement, toutes les travailleuses ont le droit de prendre un crédit-temps durant leur carrière pour trois raisons spécifiques dont une qui concerne les soins à un membre de sa famille et qui est d'une durée de 51 mois. Entre 2008 et 2015, il n'y a pas eu d'évolution de la répartition hommes femmes des personnes qui prennent un crédit temps : elle est de 62% de femmes et de 38% d'hommes. Néanmoins, « *Les hommes sont de plus en plus nombreux à prendre un crédit-temps pour soins. Si en 2008 les femmes représentaient 94% des utilisatrices du crédit-temps pour soins et les hommes seulement 6%, en 2017 les femmes représentent 85% des utilisatrices et les hommes 15%*¹² ».

L'interruption de carrière

L'interruption de carrière permet aux travailleuses de suspendre leurs prestations professionnelles, soit entièrement, soit partiellement. Il leur est possible de bénéficier d'une allocation de l'ONEM. En 2017, dans la catégorie d'âge entre 25 et 45 ans, 88% des utilisatrices de l'interruption de carrière sont des femmes contre seulement 12% d'hommes.

Les indemnités de ces systèmes

Le terme utilisé par la sécurité sociale belge pour parler de ces indemnités est le taux de remplacement. Un rapide tour des taux de ces différents dispositifs nous permet de voir que bien que les montants soient différents en fonction de la formule choisie, de l'ancienneté, du statut de cohabitant-e ou isolé-e, les montants proposés restent faibles en comparaison des salaires professionnels.

Les congés

De nos jours, plusieurs congés existent en Belgique pour aménager des temps de travail familial.

Le congé de naissance (anciennement appelé congé paternité)

Le congé de naissance est actuellement fixé à 15 jours en Belgique. A partir du

1er janvier 2023, il sera de vingt jours. De son côté, le congé maternité est de 15 semaines. Les FPS demandent que le congé de naissance soit égal au congé maternité. Cette mesure permettrait aux femmes d'être sur un pied d'égalité par rapport aux hommes vis-à-vis de l'accès au marché de l'emploi et de l'évolution de carrière. De plus, les hommes pourraient ainsi s'impliquer de manière égale aux femmes durant les premiers mois qui suivent la naissance, mais aussi dans le travail ménager nécessaire au foyer et qui est exponentiel lors de l'arrivée d'un enfant. Comme nous le voyons, le congé de naissance progresse mais lentement et surtout, il reste bien plus court que le congé maternité.

Le congé parental

Le congé parental peut être pris jusqu'aux 12 ans de l'enfant ou 21 ans s'il est porteur de handicap. Il peut être pris sous différentes formes, à temps plein, à mi-temps, de manière fractionnée ou en combinant différentes formules. En 2017, on comptait 68% de femmes utilisatrices de ce congé et 32% d'hommes.

La formule de 1/5 est la plus choisie par les hommes en 2017 (38% des utilisateurs sont des hommes). On peut imaginer que cette version a moins d'impact sur leur carrière professionnelle. A l'inverse, les femmes sont plus enclines à choisir la formule à temps plein (80% des utilisateur-trices sont des femmes en 2017) ou à mi-temps (83% des utilisateur-trices sont des femmes en 2017). Cela illustre des priorisations de conciliation du temps professionnel et du temps familial encore très genrées.

Les FPS demandent une meilleure allocation compensatoire en cas de congé parental, ce qui contribuerait à rééquilibrer la proportion d'hommes, pour lesquels le sacrifice financier serait moindre, étant donné le contexte d'inégalités salariales dans lequel nous sommes.

Comme conclusion statistique à la prise de ces formules de temps, les femmes sont majoritaires dans les utilisatrices, que ce soit pour des périodes de crédit-temps, d'interruptions de carrière ou de congés parentaux. En effet, en 2017, les femmes constituaient 67% des utilisatrices de ces périodes et les hommes 33%. Cela continue d'abonder dans le sens d'une répartition du travail familial

qui repose encore essentiellement sur les femmes. Nous pouvons ainsi conclure que les formules d'aménagement du temps sont encore fortement genrées car elles ne sont pas obligatoires ni correctement rémunérées, ce qui peut représenter un frein économique dans lequel sacrifier le plus petit salaire du ménage est la stratégie souvent utilisée. De plus, nous devons penser aux femmes monoparentales. Comment peuvent-elles se permettre un aménagement de leur temps avec un taux de remplacement si faible ? Ce taux est en effet pensé pour être compensé par son-sa conjoint-e ou par un niveau de vie particulier.

b) Demander l'ouverture de plus de services publics d'accueil pour les enfants

Depuis les célèbres grèves de la Fabrique Nationale d'Herstal en 1966¹³, les mouvements féministes en Belgique revendiquent le développement de services d'accueil pour les enfants. En effet, cette mesure permettrait aux femmes d'avoir plus de temps et de se délester d'une quantité considérable d'heures de soin et d'éducation qu'elles fournissent gratuitement.

En 1991¹⁴, Jacqueline Biesheuvel et Hedwige Peemans-Poullet évoquaient la possibilité d'« *envisager de promouvoir la prestation de services individuelle (par exemple garde d'enfant (...)) accomplie par le secteur non dépendant du marché, secteur qui semble mieux en mesure que le secteur dépendant du marché d'offrir des prestations de service de haute qualité.* » (BIESHEUVEL et PEEMANS-POULLET, 1991).

Malgré ces revendications historiques, selon l'Iweps, en Wallonie, en 2020, le taux de couverture en accueil préscolaire était de 38 places pour 100 enfants¹⁵. La ministre de l'Enfance, Bénédicte Linard, a annoncé la création de 5000 nouvelles places en crèche en Wallonie et à Bruxelles d'ici 2026. Seront toutefois à considérer les conditions de travail des employées de ces crèches, notamment le statut des accueillantes conventionnées.¹⁶ Soizic Dubot nous explique que les enjeux liés à l'ouverture de services d'accueil résident aussi dans l'accessibilité géographique des centres, la qualité de l'accompagnement des enfants et le coût de celui-ci.

3) AU-DELÀ DES POLITIQUES PUBLIQUES, D'AUTRES SOLUTIONS COLLECTIVES

A) SOUTENIR LES FAMILLES

Dans de nombreux foyers, en plus de devoir assumer la majorité du travail domestique et familial, les femmes doivent réaliser tout un travail de négociation avec leurs conjoints, ou même parfois d'éducation à certaines tâches. Pour alléger le poids de ce rôle, Vie Féminine préconise de mettre en place un meilleur accompagnement des familles, notamment lors du passage à la parentalité. Soizic Dubot développe : « *cet accompagnement pourrait prendre différentes formes dont celle d'un crédit d'heures d'aide aux familles, c'est-à-dire des heures d'aide sous forme de services accordés à toutes les familles et réalisés par des services agréés et subsidiés, comme ceux des aides familiales, dans une perspective de soutien qui soit égalitaire* ».

B) CONSCIENTISER ET MOBILISER À TRAVERS L'ÉDUCATION PERMANENTE FÉMINISTE

Selon Laudine Lahaye, les médias font souvent des raccourcis dans leurs explications au grand public à propos des mécanismes sous-jacents du patriarcat. Les associations d'éducation permanente féministes ont ainsi pour rôle d'aller vers le grand public pour vulgariser ces thématiques et en proposer des grilles de lecture. Pour cela, plusieurs outils peuvent être utilisés comme des publications écrites ou audiovisuelles, des ateliers et diverses animations.

Par exemple, les associations CEPAG, AFICo et la FGTB Namur ont créé un jeu intitulé « Tâches ménagères, gestion et éducation, un outil pour un partage égalitaire des tâches. » Cet outil prend la forme d'une grille assez complète qui rassemble différentes tâches qui constituent l'ensemble du travail ménager et familial. Chaque participant-e doit indiquer quelle tâche il-elle effectue, avec quelle périodicité, le temps qui lui est nécessaire et son enthousiasme.

Ce jeu permet d'obtenir une base chiffrée pour indiquer le temps passé à ce labeur par les différents membres du ménage. Cela donne notamment la possibilité d'amener un dialogue et un

débat avec une base objective de calcul de la répartition du travail domestique et familial.

Les Femmes Prévoyantes Socialistes ont aussi créé un outil pédagogique, « Familial Pursuit » qui prend la forme d'un jeu de plateau¹⁷. Celui-ci a pour objectif de favoriser les prises de parole des participant-es sur leur vécu au sein de leur famille, d'y favoriser l'égalité des genres et des chances, mais aussi de « *sensibiliser les utilisatrices-teurs du jeu à l'importance des politiques familiales et à la nécessité de les protéger/défendre* ». Il s'adresse au grand public adulte de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De plus, les associations féministes reconnues en éducation permanente ont tout un volet de plaidoyer. Celui-ci s'effectue notamment via l'exercice de mandats au sein d'institutions publiques afin d'inscrire l'égalité des chances dans des dispositifs légaux. Conjointement à cela, leur rôle est de la faire appliquer avec un travail de terrain grâce aux animations avec le grand public qui peuvent aboutir sur des recommandations très concrètes à remonter auprès du monde politique. Elles ont donc un rôle de liant entre la mise en œuvre des politiques publiques et les revendications des citoyen-nés. De plus, ce travail de terrain peut agir tant sur les dynamiques collectives que sur l'invitation aux citoyen-nés à s'inscrire dans des démarches individuelles via des lectures ou des discussions¹⁸.

Continuer à lutter pour l'égalité dans l'espace domestique, pour quoi faire ?

A la vue du peu d'évolution dans la répartition du travail domestique et familial, devrions-nous jeter l'éponge ? Difficile lorsque l'on considère que cet enjeu « *reste une des pierres angulaires de l'inégalité des genres* » (ROBERT et TOUPIN, 2019). Néanmoins, nous pouvons apprendre de l'histoire des luttes de ménagères de nos grands-mères et nous en inspirer pour poursuivre les nôtres.

Construire une réelle politique publique pour l'égalité domestique dans la famille

Lorsque nous avons interrogé plusieurs mouvements féministes, nous avons remarqué qu'il existait un angle mort dans les revendications de politiques publiques : le travail domestique. La majorité des mesures demandées concernent le travail familial. Il faudrait

aussi travailler sur des politiques qui vont dans le sens du juste partage du travail domestique.

Nous avons également constaté que les systèmes d'aménagement de temps qui existent aujourd'hui sont majoritairement utilisés par des femmes. Si ces systèmes étaient obligatoires et correctement indemnisés, les hommes devraient aussi y participer et cela augmenterait leur temps de travail domestique et familial, ce qui contribuerait in fine à une répartition probablement plus équitable. Enfin, la différence de durée persistante entre le congé maternité et le congé de naissance reste un frein à l'implication des pères dans le travail familial.

Agir sur le terrain et rassembler les femmes

L'éducation permanente féministe est un réel levier de conscientisation des enjeux féministes. D'autre part, c'est un mode d'action, grâce au travail de terrain des associations qui font remonter les problèmes auxquels font face les citoyennes auprès du politique. Par ailleurs, les rassemblements de femmes qui s'organisent entre elles permettent de créer des luttes et des stratégies collectives d'émancipation de leur rôle de ménagères.

L'autre moitié des habitant-es de la planète doit faire sa part

Ainsi, la lutte pour la juste répartition du travail domestique et familial peut se poursuivre à travers différentes revendications complémentaires qui s'inscrivent dans des stratégies collectives. Néanmoins, cette lutte ne sera réellement efficace que si elle est accompagnée d'une responsabilisation des hommes qui se traduit par leur implication à la fois en tant que pères et en tant que ménagers¹⁹. ■

1 L'autrice remercie Valérie Lootvoet, directrice de l'Université des Femmes, pour ses précieux conseils dans la rédaction de cet article ainsi que l'Université des Femmes pour le partage de références bibliographiques pertinentes.

2 Cet article se centre sur les couples hétérosexuels car à la connaissance de l'autrice, il n'existe pas de données récentes en Belgique sur la répartition du travail domestique et familial au sein des couples LGBTQIA+.

BIBLIOGRAPHIE

BIESHEUVEL-VERLEIJDEN J.E., Communication à la Commission Européenne des Droits de la Femme au parlement Européen, Nécessité de la redistribution du travail non rémunéré, Chronique Féministe n°45, septembre/octobre 1992

CHADEAU Ann, Que vaut la production non marchande des ménages? Revue économique de l'OCDE, n°18, Printemps 1992 dans la Chronique Féministe n°45, septembre/octobre 1992

FEDERICI Silvia, KUEHNI Morgane, MERTEUIL Morgane, SIMONET Maud, Travail gratuit et grèves féministes, Genève, Éditions Entremonde, 2020, 108 pages

FILOSOF Fanny, Le genre du temps, Chronique féministe n°45, septembre/octobre 1992

INSTITUT DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES, Étude sur la dimension de genre du congé parental, du crédit-temps et de l'interruption de carrière, 2019

JACQUES Catherine, Les féministes et le changement social en Belgique : programmes, stratégies

et réseaux, Thèse de doctorat, volume 2, Université libre de Bruxelles, 2007

LÉVY Olivia, Journal d'une expatriée: les mères corbeaux, La Presse, 23/11/2019

PEEMANS-POULLET Hedwige, Pourquoi s'occuper du PNB plutôt que du partage, Chronique Féministe n°45, septembre/octobre 1992

PEEMANS-POULLET Hedwige, Où en est le débat sur le travail domestique, Chronique féministe n°4, Mai/Juin 1983

PEEMANS-POULLET Hedwige, Égalité et Partage: un bilan, Chronique féministe n°11, Octobre/Novembre 1984

PEEMANS-POULLET Hedwige, BIESHEUVEL Jacqueline, Projet du rapport de la commission des droits de la femme, 1991, Chronique Féministe n°45, septembre/octobre 1992

TOUPIN Louise, ROBERT Camille, Portraits d'une lutte féministe inachevée, Travail invisible, Eds Du Remue-Ménage, 2019

3 Iweps, ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN WALLONIE, Photographie statistique, CAHIER 2, Le genre et l'emploi du temps en Wallonie, 2017.

4 Chiffres cités dans le communiqué de Presse de l'Institut de l'Égalité des Hommes et de Femmes, La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale encore fortement marquée par le genre, 2020.

5 Concept développé dans par Mariarosa Dalla Costa et Selma James dans Le pouvoir des femmes et la subversion sociale, Genève, Librairie Adversaire, 148 pages, 1973.

6 Propos recueillis lors d'un entretien avec Laudine Lahaye, chargée d'études chez les Femmes Prévoyantes Socialistes.

7 Propos recueillis lors d'un entretien avec Soizic Dubot, coordinatrice socio-économique chez Vie Féminine.

8 Explications apportées par Valérie Lootvoet,

directrice de l'Université des Femmes, lors d'un entretien.

9 Propos recueillis lors d'un entretien avec Alice, membre du collectif 8 mars à Namur.

10 Argument évoqué par Valérie Lootvoet dans le dossier « Le temps des femmes, entre passé recomposé et futur imparfait », Axelle n°247, Juillet-Août 2022.

11 Toutes les statistiques qui concernent le congé parental, le crédit-temps et l'interruption de carrière proviennent d'une étude faite par l'Institut de l'Égalité des Femmes et des Hommes en 2019, citée dans la bibliographie.

12 Extrait de l'étude de l'Institut de l'Égalité des Femmes et des Hommes, citée ci-dessus et dans la bibliographie.

13 Eléments aussi apportés par Laudine Lahaye dans son entretien.

14 A l'occasion d'une réunion de concertation au

Parlement européen dans le cadre d'un projet de rapport de la Commission des Droits de la Femme sur l'Évaluation du travail non rémunéré.

15 Ces données proviennent d'une fiche de l'IWEPs, intitulée Accueil préscolaire et taux de couverture, Fiche F004-ACCUEIL - dernières données régionales disponibles au 01/06/2022.

16 Voir l'article de Camille Wernaers, Quels défis pour le plan "droits des femmes"? Les grenades, septembre 2020.

17 <https://www.femmesprevoyantes.be/2021/02/19/outil-pedagogique-familial-poursuit/>

18 Explications également données par Laudine Lahaye dans son entretien.

19 Le terme de ménagères a été volontairement masculinisé.